

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/06/2022

Dossier complet le :
30/06/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0202

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone d'activités à vocation économique à Dauphin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CC Haute-Provence Pays de Banon.

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques DEPIEDS, Président

RCS / SIRET

200 071 025 00015

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39 "Travaux, constructions et opérations d'aménagement"	Aménagement d'une zone d'activité à vocation économique de 19 238,00 m ² , comprenant : 11 parcelles à bâtir occupant 16 960,00 m ² ; Des surfaces de voirie, trottoirs et noues le long des voies occupant 2 253,00 m ² ; Des surfaces transformées occupant 25 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'espaces verts en forme de noue à la place d'une prairie enherbée ;

Aménagement de trottoirs en stabilisé à la place d'une prairie enherbée ;

Aménagement d'une voie de desserte en enrobé à la place d'une prairie enherbée ;

Aménagement d'un îlot en béton désactivé / balayé à la place d'une prairie enherbée ;

Aménagement de bâtiments à vocation économique et non polluants à la place d'une prairie enherbée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif pour la commune de Dauphin est de proposer du foncier disponible afin de créer une nouvelle zone économique et de permettre la création d'emplois locaux pour l'ensemble de l'intercommunalité. L'objectif est de proposer une alternative à la zone d'activités de Pitaugier aujourd'hui presque saturée. Cette nouvelle zone d'activité attirerait de nouvelles entreprises, mais aussi permettrait de relocaliser les activités artisanales existantes situées dans le village et qui présentent des nuisances pour les habitants. Le secteur de la Burlière, à Dauphin, semble approprié de par sa situation géographique, à proximité des grands axes de transport (RD 4100, RD13), et étant desservi par les réseaux publics (eau potable et assainissement collectif).

La zone est classée en 1AUx dans le PLU, approuvé en décembre 2019, et fait l'objet d'une OAP.

Concernant l'accessibilité du site, un accès unique devra être créé depuis le Chemin communal de Biabaux, assurant une circulation fluide ainsi qu'une desserte optimale du site. En effet, à 400 mètres à l'est du site, se situe le carrefour d'accès avec la RD13 qui permet de desservir le territoire intercommunal et de le relier avec la vallée de la Durance (autoroute A51).

L'impact paysager du projet sera réduit par le maintien d'un talus et d'une haie, le maintien d'une interface d'au moins 5 mètres avec la frange boisée, la création d'un écran végétal, la limitation de la hauteur des bâtiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé d'un seul tenant, mise à part les bâtiments qui seront aménagés dans un second temps en fonction des besoins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les réseaux et bâtiments seront utilisés toute l'année dans le cadre d'une activité économique. Le flux de véhicules augmentera ponctuellement en fonction de l'activité des entreprises et les installations auront un faible impact paysager.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
11 parcelles à bâtir	16 960,00 m ²
Voirie, trottoirs, noue le long des voies	2 253,00 m ²
Surface transformée	25 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle cadastrale n°0022

24 chemin de Biabaux
04 300 Dauphin

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 54' 20" N Lat. 0 5° 46' 54" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est à noter que le site de projet est bordé par deux ZNIEFF de type II : "Le Largue et ses ripisylves" (FR930020060) "Plaine et Craux de Mane et de Saint-Michel-l'observatoire - Bois de Pouvarel - Craux chétive - Porchères - Les Craux" (FR930012699)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se situe au cœur du parc régional du Luberon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de prévenir les risques sur les biens matériels et humains concernant l'aléa retrait-gonflement d'argiles, la commune de Dauphin s'est dotée d'un PPRN en 2016 (arrêté préfectoral n°2016-326-004 du 21 novembre 2016). En se basant sur un zonage hiérarchisé par rapport au niveau d'aléa (prescrit), le secteur de projet est soumis à un aléa faible à moyen.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se trouve dans le bassin versant du "Largue", classé en zone de répartition des eaux par un arrêté préfectoral de 2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est bordé à moins de deux kilomètres au sud et à moins de 2,5 kilomètres à l'ouest par une zone spéciale de conservation (ZSC) "Adrets de Montjustin - Les Craux - Rochers et crêtes de Volx" (FR9301542).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se trouve à moins de 750 mètre du site classé du "plateau et des ruines du château de Saint-Maime", situé sur la commune éponyme.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet sera raccordé au réseau d'eau potable existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluies seront infiltrées sur place dans le milieu naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'aplanir le terrain, un apport de matériaux sera nécessaire, ces derniers ne seront cependant pas extraits sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera des perturbations pour la faune et la flore en phase chantier (bruit, éclairage, poussières, destructions d'habitats naturels) ainsi qu'en phase d'exploitation mais plus faibles (bruits, éclairage et perte d'habitats naturels). La zone présente une faune diversifiée et commune qui trouvera refuge dans des zones avoisinantes (notamment la dépression au sud). Concernant les continuités écologiques, elles ne seront pas trop perturbées car la zone se situe dans une mosaïque de milieux agricoles et semi-ouverts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces citées aux FSD de ces zones sont des chiroptères, papillons et coléoptères qui utiliseraient la zone comme zone de chasse mais pourraient utiliser les zones ouvertes à proximité. Aucune incidence notable n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site aménagé est actuellement une prairie enherbée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ayant vocation à accueillir des activités économiques, des déplacements réguliers sont à prévoir, ainsi qu'un accroissement du trafic sur le chemin de Biabaux et sur le pont situé plus en amont.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier est à prévoir.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans la mesure où le site à vocation d'accueillir des activités non polluantes, aucune nuisances olfactives n'est à prévoir.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations liées aux travaux sont à prévoir.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments pourront être éclairés en soirée ce qui engendrera ponctuellement une légère pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des eaux usées (wc,...) qui seront raccordées au réseau d'assainissement existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Cependant en raison du relief et en vue de préserver les cônes de vue existants la hauteur maximale des bâtiments dans la partie haute (au sud-ouest du site) est fixé à 5 mètres contre 10 mètres pour le reste du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se présente comme une friche post-culturelle, non exploitée donc n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet SIDE (portail système d'information du développement durable et de l'environnement), les avis de l'AE sur des projets : <https://side.developpement-durable.gouv.fr>, il en ressort qu'il n'y a pas de projets à proximité de Dauphin et donc pas d'effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il en ressort que le site du projet présente peu d'enjeux environnementaux au regard de la situation actuelle du site. De ce fait aucune mesure n'est à mettre en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si le site est occupé aujourd'hui par une prairie enherbée l'espace naturel du site ne présente pas de sensibilité écologique. De plus le projet n'est pas de nature à engendrer de fortes nuisances ou de pollutions particulières. Les eaux usées, les eaux pluviales et les déchets seront gérés sur site en se raccordant au réseau existant. En lien avec la faible topographie du site et les précautions concernant le maintien d'une haie et la création de noues, il n'y aura pas d'impact paysager particulier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mane

le,

27/06/2022.

Signature



le Président
[Signature]
Jacques DEPIEOS.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

